



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Procès-verbal de la réunion
du 13 octobre 2016**

adopté le 1^{er} décembre 2016

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
246^{ème} séance
(11^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance 30 juin 2016.....	2
III.	Elections et désignation	2
	1. D'un membre à la commission des aides financières représentant les collectivités territoriales.....	2
	(remplacement de M. Daniel BEGUIN)	2
	2. De deux membres à la Commission des programmes	2
	(remplacement de M. Daniel BEGUIN et M. SIVRY)	2
IV.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2016.....	3
	1. Point sur l'exécution financière.....	3
	2. Modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de l'agence de l'eau	7
V.	Budget initial pour 2017.....	8
	1. Orientations relatives au budget initial pour 2017.....	8
VI.	Pilotage stratégique de l'Etablissement	10
	1. Bilan des appels à projets	10
	2. Initiatives pour la biodiversité	11
	3. Motion des représentants des personnels	12
	4. Protocole de partenariat entre l'Agence de l'eau, la Caisse des Dépôts et Consignation et sa filiale CDC Biodiversité.....	12
	5. Appel à projets « économie circulaire »	13
VII.	Exécution du 10 ^{ème} programme.....	14
	1. Mise à jour de la délimitation et de la liste des communes du bassin Rhin-Meuse et des zones de tarification en matière de redevances (ZRE).....	14
	2. Engagement des aides à l'ASP (2015-2016).....	14
VIII.	Point pour information	17
	1. Plan d'action de prévention de l'érosion suite aux coulées de boues du printemps 2016.....	17
	2. Déploiement des études de gouvernance dans le cadre de la loi NOTRe.....	18
IX.	Divers	18
	1. Participation de l'employeur aux frais de restauration du site.....	18

La séance est présidée par **M. FRADIN**.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

Liste des pouvoirs :

- M. BOULY à M. DIETMANN ;
- Mme BULOUE à M. INGWILLER ;
- M. LECLERC à M. INGWILLER ;
- M. BOITOUZET à M. ERB ;
- M. CAILLAUD à M. BAUER ;
- M. MOLL à M. NEU ;
- M. DIEUDONNE à la DREAL ACAL ;
- M. JEROME à la DRAAF
- M. BIED-CHARRETON à la DREAL ACAL.

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques supplémentaires, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance 30 juin 2016

Sur cette réserve, et en l'absence d'observation de la part des administrateurs, le procès-verbal de la séance 30 juin 2016 est adopté.

III. Elections et désignation

M. HOELTZEL précise qu'il est important que la Région soit représentée dans les deux instances que sont la commission des aides financières et la commission des programmes au regard de leur importance au sein de l'Agence.

1. D'un membre à la commission des aides financières représentant les collectivités territoriales

(remplacement de M. Daniel BEGUIN)

Le Président soumet les délibérations aux voix.

La délibération n° 2016/18 portant sur la désignation de M. Christian GUIRLINGER en tant que membre à la commission des aides financières représentant les collectivités territoriales est adoptée.

2. De deux membres à la Commission des programmes

(remplacements de M. Daniel BEGUIN et M. Patrick SIVRY)

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/19 portant sur la désignation de M. Christian GUIRLINGER et M. Michel GEORGE en tant que membres à la commission des programmes est adoptée.

IV. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2016

1. Point sur l'exécution financière

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une projection et d'un document sur table.

Débat

M. HOELTZEL ajoute que les montants ont été annoncés en commission des aides financières par grands domaines :

- Le premier domaine qui est celui du budget interne ;
- Le second domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable;
- Le troisième domaine des milieux et des activités économiques.

Il précise qu'il y aura des ajustements suivant le montant de l'engagement de l'ASP.

M. HOELTZEL explique que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse devrait pouvoir dépasser le taux de 96% d'engagements. Ceci signifie que le deuxième et le troisième domaine allaient être complètement saturés en fin d'exercice et que certains dossiers devront être reportés à 2017. Il est probable qu'au prochain conseil d'administration, des décisions soient prises en ce sens. En l'occurrence un budget rectificatif sera proposé pour aller puiser les crédits restants dans le premier domaine et ainsi financer préférentiellement des opérations du deuxième domaine. Cette situation est la preuve que les modalités d'augmentation des taux mises en œuvre suivent leur effet, sans excès toutefois. En effet, l'Agence de l'eau sature convenablement et sans gêne les lignes. Seule la recherche de justificatifs pour débloquent des crédits de paiement pose problème aujourd'hui.

Toutefois, M. HOELTZEL nuance ce constat en ajoutant que depuis deux ans l'Agence de l'eau Rhin-Meuse n'a pas pu débloquent de fonds sur le domaine des aides surfaciques portant sur des mesures agro-environnementales en matière d'agriculture. Il précise que ce point sera précisé lors du point relatif à l'Agence de services et de paiement (ASP). Il évoque alors un chiffre de quelques dix millions d'euros d'encours en termes d'engagement, qui sont aujourd'hui bloqués. Le décalage en CP s'explique aussi par la nécessité d'une clôture anticipée des comptes (début décembre) rendue nécessaire par la transition à la norme comptable. Ces deux éléments principaux expliquent le retard sur les crédits de paiement, par rapport aux prévisions de début d'année.

M. HOELTZEL note toutefois qu'il y a encore des difficultés à obtenir des justificatifs de paiement au niveau des maîtres d'ouvrages. Or, il rappelle, - comme cela a été annoncé en commission des aides le matin même -, que depuis le mois de juin l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fait régulièrement des relances qui ne sont pas toujours suivies d'effets. Le président du Conseil d'administration a donc proposé que, lui-même, avec le président du Comité de bassin, puissent alerter quelques « grands comptes » chez lesquels l'Agence de l'eau a des aides en nombre mais où les demandes d'appels de fonds ne suivent pas. M. HOELTZEL annonce que cette opération ciblée aura lieu d'ici la fin du mois. Il signale que ce n'est pas cette mesure qui va inverser la tendance mais il considère qu'il faut alerter les principaux bénéficiaires de cette situation de déséquilibre.

M. HOELTZEL rappelle que cette situation est généralisée au niveau des agences de l'eau : toutes se situent à des niveaux de trésorerie élevés. Loin de dire que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sera meilleure que les autres, il considère qu'elle ne sera pas dans la situation la plus défavorable, sachant qu'elle doit être une de celles qui vont le mieux saturer leurs lignes en termes d'engagements de crédit. M. HOELTZEL explique que les équipes de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sont très mobilisées sur ces questions d'exécution financière. Aujourd'hui, l'Agence de l'eau n'a aucun levier pour accélérer les choses au niveau de ses modalités de d'aide sur les crédits de paiement. Ces éléments seront à revoir lorsque l'Agence de l'eau réfléchira à son 11^{ème} Programme. M. HOELTZEL insiste sur l'impossibilité logique de rester dans des situations où parfois, le délai pour solder une aide peut atteindre 8 à 9 ans. Cela ne lui paraît pas raisonnable, c'est pourquoi il proposera de revenir à des délais beaucoup plus contraints.

M. DINCUFF reprend la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Débat

Le Président désire réagir sur les questions de trésorerie, sujet de préoccupation depuis de nombreuses années. Il insiste sur le fait que la situation financière de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est globalement très saine et qu'elle a quasiment saturé ses autorisations d'engagement. Le Président insiste sur le fait que l'Agence de l'eau termine un très bon exercice dans la mesure où tous ses fonds ont été proposés et engagés dans des actions. Selon lui, la difficulté réside davantage dans la mise en œuvre concrète des actions. Il ouvre une parenthèse sur la clé de paiement, c'est-à-dire le rythme de décaissement réel des crédits, qui évolue selon les époques. C'est un élément essentiel de l'équilibre financier de l'Agence de l'eau dans le temps. Le Président est bien conscient que, de nos jours, il est préférable de ne pas avoir trop de réserves financières. Toutefois, il tient à dire devant Madame la Commissaire du gouvernement qu'il est parfaitement normal que cela arrive. C'est à cette fin qu'ont été instaurées la mise en œuvre de programmes sur six années ou la possibilité - de plus en plus restreinte - d'avoir une gestion temporelle souple des dépenses et des recettes. Cela correspond à une réalité et il faut montrer aux tutelles que l'annualité budgétaire n'est pas la modalité de fonctionnement attendue d'une agence de l'eau. L'Agence de l'eau traite avec des opérateurs comme les collectivités avec lesquelles les crédits ne sont pas immédiatement décaissés. Le Président rappelle qu'un gros projet qui se déroule à la fois vite et bien dure *a minima* trois ans, et peut aller jusqu'à huit ou neuf ans - comme le soulignait M. HOELTZEL. Il explique que c'est un état de fait qui ne se modifiera pas d'un claquement de doigts. Avec des durées aussi longues, il considère comme normal que les finances, et éventuellement la trésorerie, évoluent à la hausse. Il conclue que la trésorerie actuelle est à un niveau raisonnable et qu'il n'y a pas lieu de penser qu'il y aurait trop d'argent dans les caisses de l'Agence de l'eau.

M. DINCUFF reprend la présentation du point en objet à partir d'une projection et d'un document sur table.

M. BAUER confirme l'importance de ce qui vient d'être dit et compare les clients de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à des particuliers contractant un crédit. L'agence de l'eau prend l'engagement de soutenir une opération et si celle-ci se déroule dans les conditions définies, à un moment donné, il est nécessaire d'effectuer un décaissement. Certes, il peut y avoir du retard, une *sous-* ou une *sur-* estimation des enveloppes, mais cela fait partie du processus. M. BAUER considère que l'engagement pris, souvent à plus long terme que l'année budgétaire, est l'élément central. Il se demande néanmoins s'il n'est pas possible d'introduire un facteur de stimulation, ou un coefficient, dans les modalités d'aide afin d'accélérer les choses. Il ajoute que monter correctement un dossier prend du temps sachant que les réductions d'effectifs vécues par l'Agence de l'eau et d'autres structures, notamment industrielles, ralentissent automatiquement le processus de manière non négligeable.

M. HOELTZEL approuve les propos de M. BAUER et précise qu'il est effectivement important de modifier les modalités d'aide pour le 11^{ème} Programme. S'il ne lui vient aucun « facteur stimulant » à l'esprit, il pense qu'il est nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes de modalités d'aides qui permettent d'accélérer les décaissements. Il évoque en outre un certain attentisme des collectivités, déjà constaté l'an passé, lié à la réforme territoriale. Ce type d'externalités remet en cause des projets mûris de longue date. M. HOELTZEL conclue sur la nécessité de mesurer les conséquences que pourrait avoir un changement de l'image de l'Agence de l'eau vers plus de raideur envers les bénéficiaires.

M. DELALLE s'interroge sur l'origine des retards et se demande s'il n'y a pas parfois de l'excès de zèle de la part des services de l'agence.

M. HOELTZEL répond que l'agence est un établissement public où s'exercent des règles de liquidation des aides. L'AERM ne surenchérit pas mais lorsque les opérations soutenues ne se déroulent pas comme prévues, elle ne peut aller jusqu'au dénouement du paiement. M. HOELTZEL estime qu'il n'y a pas d'acharnement spécifique de l'agence de l'eau.

M. DINCUFF explique que, dans le jargon de l'établissement, cela s'appelle la certification du service fait. Il est effectivement nécessaire d'environner auprès de l'agent comptable une demande de paiement des éléments documentés dans la convention. M. DINCUFF insiste sur l'impossibilité de déroger aux règles de comptabilité publique qui permettent de vérifier que le service est fait dans les conditions prévues et dans les délais impartis. Il reconnaît qu'il s'agit d'un jargon administratif mais la démarche est essentielle et peu contraignante pour la qualité des comptes de l'établissement et leur présentation devant les corps de contrôle de l'Agence de l'eau. Il précise que l'Agence de l'eau examine la solvabilité d'un bénéficiaire lors de la condition d'attribution de l'aide. La solvabilité du bénéficiaire n'est plus examinée lors de l'exécution de l'aide puisqu'elle a créé des droits.

M. DIETMANN considère que la question est particulièrement ardue au moment où la loi MAPTAM est révisée. Elle entraîne des transferts de compétences dans les deux prochaines années. Par conséquent, des collectivités qui étaient jusqu'à présent compétentes pour certaines opérations et prêtes à s'y engager ne pourront plus le faire. Les programmes d'engagement mis en place vont être pris en compte par les nouvelles collectivités, les communautés de communes, aujourd'hui en fusion à l'échelle du territoire. M. DIETMANN appelle donc l'Agence de l'eau à être particulièrement prudente sur ces transferts potentiels. Il estime que ceux-ci perturberont le fonctionnement logique de la démarche développée précédemment par le Directeur général.

M. INGWILLER soutient que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse mènerait une démarche intéressante avec des sommes non neutres. Il s'interroge sur la pertinence de la demande de l'Etat d'adopter un rythme différent et hésite entre la nécessité de s'adapter ou de se révolter. M. INGWILLER estime qu'il faudrait affirmer que le rythme de l'Agence de l'eau n'est pas celui de l'État en l'état des règles qui la régissent. Il évoque une forme d'acharnement à vouloir absolument adapter le rythme de l'Agence de l'eau. Les répercussions des pressions qui s'exercent sur le personnel (en termes de baisse des effectifs) et le budget (en termes de prélèvement) ne lui conviennent pas.

Mme OLIVEROS-TORO répond à M. INGWILLER que les agences de l'eau sont soumises aux mêmes règles que l'ensemble des établissements publics. Elle est prête à faire remonter les remarques portant sur le budget et les effectifs au Ministère, sachant que les Présidents du Conseil d'administration et du Comité de bassin et le Directeur général relayent déjà ces inquiétudes.

M. INGWILLER félicite le Directeur général et le Président pour leur bonne gestion. Il remarque que se pose à nouveau un problème persistant depuis qu'il travaille à l'agence de l'eau : « mieux l'Agence de l'eau sert, moins bien elle est traitée ». M. INGWILLER estime que la situation n'est pas soutenable. Si les demandeurs de crédits de paiement n'ont pas exécuté le dossier ou ne sont pas prêts, il n'est pas normal que l'agence s'en trouve pénalisée. Il conviendrait de pouvoir valoriser les excédents de trésorerie en fin d'exercice au lieu de les stigmatiser. M. INGWILLER demande à Mme OLIVEROS-TORO si elle compte prendre l'argent disponible dans les agences de l'eau. Si tel était le cas, M. INGWILLER considère qu'il faudrait que ce soit fait immédiatement pour que les discussions en cours puissent cesser.

Mme OLIVEROS-TORO rappelle qu'elle siège au Conseil d'administration depuis peu de temps mais qu'elle a cependant connaissance d'une règle qui contraint les agences de l'eau à contribuer au budget de l'Etat. Elle précise qu'une partie du budget de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est due annuellement, pendant trois ans, à l'État. Mme OLIVEROS-TORO reconnaît la bonne gestion passée et présente de l'Agence de l'eau et s'engage à transmettre les remarques qui lui sont faites, le reste étant hors de son champ de compétence.

M. INGWILLER explique à M. Le Président qu'il s'exprime selon ses convictions personnelles. Président d'un petit syndicat de l'eau avec deux millions de mètres cube d'eau distribués et facturés, il doit répondre à des questions sur la redevance de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire. S'il explique que les missions de l'Agence de l'eau et la solidarité territoriale au niveau du grand bassin justifient ce montant, il n'ose pas dire que l'État prélève un centime par mètre cube. A ce titre, M. INGWILLER prie Mme OLIVEROS-TORO de l'excuser pour ses propos précédents livrés de manière brutale. Ceci étant, il considère que l'Agence de l'eau doit défendre sa logique pluriannuelle. Il estime cette mesure nécessaire pour des collectivités qui ne fonctionnent pas comme des bureaux d'énarques. M. INGWILLER enjoint le Conseil d'administration à accepter la réalité. Il se réjouit qu'au comité national de l'eau les présidents de Comité de bassin aient pris une décision unanime sur la gestion des comptes. Dans une collectivité où l'argent est géré au plus près, une épée de Damoclès s'abat à la fin de l'année. M. INGWILLER admet qu'il est encore un peu tôt en ce mois d'octobre pour connaître la trésorerie finale, sachant qu'il y aura encore une commission des aides financières ou un Conseil d'administration, mais il sait d'ores et déjà que la gestion sera « trop bonne ».

M. GEORGE considère qu'une trésorerie positive n'empêche pas de réfléchir aux délais de réalisation des ouvrages ou d'appels de fonds par rapport à une décision d'octroi d'aide. Il estime que démarrer les travaux deux à trois ans après la date l'octroi d'aides est trop long et que des limites sont nécessaires. En effet, ce qui n'est pas dépensé sur les projets prévus peut pénaliser d'autres projets qui auraient pu être soutenus plus tôt. M. GEORGE demande à l'Agence de l'eau d'analyser la longueur des délais en question car il s'agit de la gestion de ses priorités. Il ajoute que certains projets pourraient alors être avancés.

M. BAUER souhaite faire une remarque qui n'est pas dans « l'air du temps », précise-t-il. Il souhaite que les flux financiers entrants baissent, au moins momentanément, dans la mesure où l'Agence de l'eau aurait quelques « soucis » à les dépenser en temps et heure. Bien que cela ne suive pas la tendance actuelle, cela fait sens alors qu'il est souvent question de pouvoir d'achat et de difficultés de l'agriculture et de l'industrie. M. BAUER propose de baisser un peu les prélèvements et insiste que cela ne concernerait qu'une durée limitée.

M. GAILLARD remercie le Président et ajoute que le thème du débat sera sûrement repris le lendemain. Il explique qu'aujourd'hui, toute structure qui semble disposer de réserves financières sera naturellement pénalisée par l'Etat. C'est une réalité contre laquelle il signale s'être beaucoup battu sans jamais remporter gain de cause, sauf lorsqu'il officiait dans les services du Premier Ministre. M. GAILLARD précise que le percepteur le plus important est M. ECKERT, son ancien premier vice-président, lequel critiquait les prélèvements à l'époque de Mme BACHELOT. Il note qu'il est le premier ministre du Budget qui ose prélever les agences de l'eau trois années consécutives. Il en déduit que M. ECKERT n'impose pas ces prélèvements par méchanceté mais parce qu'il subit à Bercy de nombreuses contraintes de ses supérieurs. M. GAILLARD estime qu'il s'agit d'une réalité qui s'impose au Conseil d'administration quoi que cela lui inspire. Il remarque toutefois avec colère que l'Agence de l'eau, comme toute structure publique, participe au budget de l'Etat sauf qu'à leur différence, elle ne reçoit pas de dotations de l'Etat et se finance grâce à ses consommateurs. M. GAILLARD considère qu'en l'absence de dotations, le prélèvement des agences de l'eau s'apparente simplement à une taxe cachée de l'Etat sur le mètre cube d'eau. C'est pourquoi il déconseille à l'Agence de l'eau d'avoir une trésorerie trop positive. Il ajoute qu'il tiendra le Conseil d'administration informé des fruits de sa rencontre avec la ministre ou la secrétaire d'Etat à la biodiversité.

M. GAILLARD confirme ce qu'a dit M. BAUER sur le délai entre l'annonce d'une opération et sa réalisation. Ayant lui-même décalé d'un ou deux ans des travaux prévus lorsqu'il était Président à la Commission urbaine à Nancy ou Vice-président à la Commission hydraulique, il considère avoir également pénalisé l'Agence de l'eau en termes de prévisions financières. Toutefois, reprend-il, la possibilité de « prévoir largement » n'étant plus la même, il est important que tout se déroule comme prévu. M. GAILLARD rejoint M. BAUER sur la nécessité que les fonds ne soient pas attribués aux grands maîtres d'ouvrages, notamment les élus, trop longtemps avant qu'ils puissent réaliser leurs projets.

M. GAILLARD rend hommage au Conseil d'administration et à son président. Il leur indique une ouverture dans la lecture des règlements de l'Agence de l'eau pour aider au mieux les bénéficiaires de fonds de l'agence de l'eau, qu'ils soient industriels, agricoles ou autres. M. GAILLARD explique que la majorité des aides sont décaissées au début des travaux et qu'en ce sens l'Agence de l'eau fait de son mieux pour soutenir financièrement ses bénéficiaires, en particulier les collectivités, et pour utiliser rapidement son budget. Si derrière elle n'est pas assez suivie pour des raisons que M. GAILLARD respecte, il estime que la conséquence logique est de diminuer les recettes de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour ne pas entretenir une situation instable. Même si la redevance s'explique entre techniciens des Finances dont il n'est pas, M. GAILLARD ne voit pas comment expliquer à la population qu'elle est prélevée alors que l'Agence de l'eau est en excédent. Cela signifie que la gestion de l'agence de l'eau n'est pas assez bonne or elle ne peut se le permettre quand ses concitoyens peinent à boucler leur budget. M. GAILLARD précise que les redevances atteignent presque le tiers du prix du mètre cube, ce qui n'est pas négligeable contrairement à une époque passée. Il remarque que cela donne à tort l'impression que l'Agence de l'eau taxe la population pour thésauriser. Il est donc favorable à la relance des maîtres d'ouvrage annoncée par M. Le Président en cumul de la diminution des prélèvements.

Rappelant l'intervention de M. INGWILLER et d'autres membres du Conseil d'administration, M. GAILLARD annonce qu'il est impossible d'étendre le champ de compétences de l'Agence de l'eau à la biodiversité, quand bien même eau et biodiversité sont liées, sans renoncer à la diminution d'effectif du personnel. Pour que la situation soit soutenable, il faut modifier la demande de réduction d'effectifs par rapport à ce qui est pratiqué par les tutelles sous peine de ne pouvoir s'engager avec le même professionnalisme dans de nouvelles activités.

Concernant l'acceptabilité des excédents, plus le temps passera, plus il sera difficile de réagir. M. GAILLARD estime que le Conseil d'administration a raison mais qu'en haut lieu la trésorerie excédentaire suscite trop de convoitise. C'est pourquoi il demande que l'effort d'explication soit maintenu, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une méconnaissance dans la mesure où le ministre du Budget connaît le fonctionnement d'une agence de l'eau. M. GAILLARD reconnaît que le Conseil d'administration a fait le maximum pour élargir le règlement des aides et s'il n'y a pas d'autres solutions, il sera favorable à une adaptation ponctuelle des redevances aux besoins. Il justifie sa position par le risque potentiel d'une critique publique sur l'importance des redevances quand les citoyens, en milieu rural ou en milieu urbain, ont un pouvoir

d'achat limité. M. GAILLARD demande à ce que son propos soit transmis et recommande de ne pas tenter trop le diable en prétendant à tort que la trésorerie de l'Agence de l'eau est pléthorique.

Le Président remercie les membres du Conseil d'administration pour ce débat qui est intéressant mais malheureusement récurrent précise-t-il. Dans la situation actuelle, réfléchir à l'accroissement de la dépense ou à la réduction des recettes ou aux deux en même temps est assez logique. Cependant, Le Président rappelle qu'en raison des pas de temps, les baisses ou les hausses de redevances ne seront pas effectives immédiatement. Il signale à M. BAUER qu'il est difficile de parler d'une baisse momentanée des redevances dans la mesure où une fois diminuées, il est quasiment impossible de les faire augmenter. Il admet que les ajustements en recettes ou en dépenses évoqués par M. BAUER sont logiques mais elles ne sont pas aisées à mettre en œuvre. Le Président enjoint MM. DARBOIS, INGWILLER et BAUER à garder leur calme car le contexte présent, - rappelé par Madame la Commissaire du gouvernement -, évolue à brève échéance et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse va rapidement être confrontée à des demandes de financements nouveaux et des baisses effectifs. Il adhère aux propos de M. GAILLARD sur les effectifs et rappelle qu'il y a déjà eu débat à ce sujet, qu'il a écrit à la Ministre et qu'il va continuer à défendre le maintien des effectifs car une fois la diminution actée, il sera trop tard. Le Président considère que, même si elle est incontournable, la gestion par la diminution progressive est drastique et grossière : elle pourrait conduire l'Agence de l'eau dans une impasse.

M. HOELTZEL rappelle qu'il n'est absolument pas hostile à un débat sur le montant des recettes même s'il a annoncé l'an passé qu'il lui semblait prématuré dans un même temps d'ouvrir les modalités d'aide et de baisser les redevances. Avec un an de recul, il note que le pas de temps est long car une décision sur les baisses de redevances prise aujourd'hui ne serait appliquée qu'en 2019. Entre temps, des tendances pourraient s'inverser, comme par exemple un encours qui se déclencherait brutalement. M. HOELTZEL souligne toutefois l'absence de sujets tabou, ce qui laisse le champ libre à différents scénarios lors de la préparation du prochain programme d'intervention. Il demande simplement que les décisions soient prises en connaissance de cause, en ayant une visibilité sur la maturité des dossiers en réserve, afin que puisse prendre place un travail sur l'équilibre recettes et dépenses du programme. M. HOELTZEL confirme que son rôle est d'ajuster les actions de l'établissement aux marges de manœuvre qui lui sont allouées. Il annonce que M. BAUER et lui-même comptent organiser une première Commission des programmes. Elle ne sera pas vraiment décisionnelle mais elle permettra de proposer aux membres du Conseil d'administration une nouvelle méthode de travail interactive. Une première réunion de la Commission des programmes aura sûrement lieu le 13 décembre 2016, sachant que les différentes agences commencent à réfléchir au 11^e Programme qui paraîtra à la fin de l'année 2018 et qu'il y aura un calage entre les agences à la fin de l'année 2017. Cet exercice de péréquation inter-agences est important car il portera aussi sur le montant des redevances avec désormais la possibilité pour l'Etat d'abaisser le plafond des recettes –toutes agences confondues. Dans les scénarios de baisse de redevances il ne faut pas oublier cette variable qui pourrait rendre plus difficile une hausse des redevances postérieurement à une baisse.

Le Président remercie les intervenants.

2. Modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de l'agence de l'eau

M. HOELTZEL indique qu'initialement, la prévision de budget rectificatif proposé à cette séance était de l'ordre de deux millions d'euros. Ce montant permettait les ajustements budgétaires nécessaires pour clôturer l'exercice, sans qu'il soit établi que cela soit suffisamment précis compte tenu de la forte variabilité des dossiers en instance. Sur conseil des deux tutelles il a renoncé à soumettre cette proposition de décision au CA. Par ailleurs il apparaît que, dans les autres agences, le directeur général peut revoir à son niveau la ventilation des autorisations d'engagement par ligne de programme, au sein d'un même domaine. Cette liberté permet d'éviter les budgets rectificatifs standards et donc de mobiliser le conseil pour des mesures relevant de la gestion budgétaire courante. C'est pourquoi il sollicite une telle délégation pour procéder à ces opérations d'ajustement du montant des lignes de programmes, comme cela se pratique dans d'autres agences. Le Conseil d'administration sera à nouveau sollicité le 1^{er} décembre sur ce sujet mais pour examiner un ajustement de programme, portant sur des modifications d'imputations entre domaines. Cela permettra d'ajuster le taux de consommation d'autorisation d'engagement pour viser un résultat supérieur à 96%.

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/20 portant sur la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de l'agence de l'eau est adoptée.

M. INGWILLER ajoute que cette délibération est tout à fait logique car elle permet un fonctionnement plus souple de l'agence de l'eau. Il remercie le Conseil d'administration.

V. Budget initial pour 2017

1. Orientations relatives au budget initial pour 2017

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une projection et d'un document sur table.

Débat

M. HOELTZEL indique qu'il n'a toujours pas reçu la notification des effectifs pour 2017, même si le résultat devrait du même ordre de grandeur qu'en 2016, à savoir une baisse de 6 ETP. Dans ce contexte la variable de gestion la plus compliquée est celle des effectifs, notamment en raison des nombreuses demandes d'élargissement des missions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Cette année, l'Agence de l'eau n'a recruté aucun CDI et un seul départ à la retraite est annoncé l'an prochain, soit cinq agents qui partent sans être remplacés

M. BAUER souhaite poser une question. Dans l'hypothèse où l'Agence de l'eau devrait diminuer ses effectifs de six ETP, il s'interroge sur les moyens de sa réalisation, S'il y a un départ à la retraite et un certain *turn-over*, comme dans toutes structures, M. BAUER aimerait connaître la manière dont l'établissement va faire face à cette situation.

M. HOELTZEL déclare que le turn over est faible à l'agence. Il est fort peu probable qu'il y ait 6 départs en 2017. Donc à ce niveau de tension et d'absence de turn over, l'agence de l'eau devra prendre des mesures drastiques de rééquilibrage des effectifs pour rester maître de sa GRH : faute de quoi ce seront les agents partants qui décideront des vacances qui se créent. Par ailleurs, M. HOELTZEL explique que miser sur la formation a ses limites et qu'il y a des postes stratégiques que leurs agents quittent avec leurs compétences sans qu'on puisse les remplacer en interne.

M. HOELTZEL précise qu'un sureffectif chronique n'est pas une situation à exclure. Cela n'aurait pas d'autre conséquence que de grever le bilan de l'année suivante. Parmi les agents de l'Agence de l'eau, deux profils seront touchés : les CDD, plutôt liés à la variable ETPT, et les agents avec un statut de fonctionnaires en fin de détachement car le renouvellement de leur contrat sera considéré comme une nouvelle embauche. Si l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ne parvient pas à réajuster ses équilibres, elle restera en sureffectif dans une situation inconfortable où le *turn-over* créera des vacances qu'elle ne pourra pas absorber. Ensuite toute chose égale par ailleurs, il faudra miser sur des méthodes de travail nouvelles – en particulier la dématérialisation ou la rénovation d'outils informatiques – et la simplification des procédures déjà entamées en 2016 avec la révision du 10^{ème} Programme.

M. GAILLARD exprime des doutes sur ce qu'il a compris. Il déclare que si le prélèvement financier est une décision imposée par Bercy au ministère en charge de l'Agence de l'eau, en ce qui concerne les effectifs, le ministère est souverain. Les effectifs sont une question de dispatching interne donc la latitude pour agir est supérieure à celle du domaine financier. M. GAILLARD suggère donc que la diminution des effectifs ait plutôt lieu au ministère qu'à l'agence de l'eau. Il estime que l'élargissement de son périmètre d'action à la biodiversité devrait lui valoir davantage de bienveillance. Les ressources humaines ne fonctionnent pas comme une formule mathématique, c'est pourquoi il demande au ministère, s'il est d'une quelconque utilité, d'en assurer la gestion appropriée.

Mme OLIVEROS-TORO répond tout d'abord à M. GAILLARD que le ministère est utile. Concernant les emplois, elle explique que le ministère de la Fonction publique a demandé des efforts sur l'ensemble des emplois dans l'ensemble des établissements publics et pas seulement dans les agences de l'eau. Elle déplore ne pas avoir de chiffres précis mais précise qu'aucune consigne n'a été donnée pour que ce soit un chiffre de diminution. Mme OLIVEROS-TORO confirme que les nouvelles missions liées à la biodiversité sont un argument favorable pour défendre le maintien des postes dans l'Agence de l'eau face au ministère de la Fonction publique. Elle insiste toutefois sur le fait que les agences de l'eau, notamment l'Agence de

l'eau Rhin-Meuse, ne sont pas les seules à devoir réduire leurs effectifs. Sachant que la mise en place est en cours, la visibilité est mauvaise. Mme OLIVEROS-TORO s'excuse de ne pas pouvoir apporter davantage d'informations mais elle espère que l'élargissement des compétences de l'agence de l'eau plaidera en sa faveur.

Le Président rappelle les propos tenus par M. GAILLARD lors du déjeuner sur la marge de manœuvre du ministère. Ce dernier doit respecter un engagement global en termes d'effectifs et de baisse de financement mais il est libre de réaliser des arbitrages :

- En diminuant les dotations budgétaires aux établissements publics ;
- En prélevant de l'argent frais dans les caisses des agences.

Il en va de même pour en termes d'effectifs. Le président précise que tous les établissements ne sont pas touchés dans la même mesure par ces arbitrages.

Mme OLIVEROS-TORO signale qu'elle n'a pas encore d'informations à ce sujet car les arbitrages n'ont pas été arrêtés. En réponse à la proposition de mise en place d'une réflexion interne au ministère, elle signale que lui aussi se réforme. Son service est également en pleine restructuration. Elle tient donc à préciser que tout le monde porte sa pierre à l'édifice.

M. HOELTZEL souligne que, ces dernières années, deux autres agences ont été ponctionnées annuellement de près de 3% de leurs effectifs : Artois-Picardie et Seine Normandie. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse est l'agence de l'eau qui enregistre le taux de baisse d'effectifs le plus élevé. M. HOELTZEL estime même qu'il est, tout service confondu, le taux plus élevé de tout le ministère, dont le taux de baisse est de 2% à 2,5%. Il signale que le représentant du personnel souhaite intervenir à ce stade du débat.

M. ROUGANNE remercie M. HOELTZEL de lui céder la parole et se présente comme représentant suppléant du personnel. Il transmet les excuses de M. POTIER pour son absence. M. ROUGANNE informe le Conseil d'administration que les réductions d'effectifs et de moyens de l'agence de l'eau inquiètent également le personnel de l'ensemble des agences de l'eau. Durant l'été, les six agences de l'eau ont pris l'initiative de proposer au Conseil d'administration la motion distribuée en début de séance. M. ROUGANNE considère que l'Agence de l'eau est plus largement touchée que d'autres agences de l'eau en termes de proportion. En effet, depuis le démarrage des réductions en 2009 les effectifs ont été réduits de 17% quand les effectifs d'une agence comme Rhône-Méditerranée-Corse, certes supérieure en taille, l'ont été que de 10%. Il lui semble donc que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est davantage pénalisée que d'autres agences de l'eau, ce qui explique les difficultés de gestion du personnel dont faisait état le directeur de l'Agence de l'eau. M. ROUGANNE propose de lire la motion si cela convient au Conseil d'administration.

Le Président donne son accord dans la mesure où les documents sur la baisse des effectifs sont sur la table et que le débat porte là-dessus, Il annonce qu'il laissera le Conseil d'administration y réfléchir avant de la soumettre à délibération lors du point sur la biodiversité.

M. ROUGANNE présente la mention des représentants des personnels à partir du document sur table qui a été distribué en début de séance.

Le Président demande s'il y a des commentaires sur cette mention.

M. BAUER exprime son opposition à la formulation « l'atteinte du bon état des eaux décidée par l'État » car cet état des eaux est évalué par la DCE et la SDAGE, qui fixe une obligation de résultat, est opposable. Il estime que ce point doit être précisé dans la motion.

Le Président propose de supprimer « *décidée par l'Etat* ».

M. ROUGANNE adhère à cette proposition.

Le Président explique que cette délibération sera votée au point biodiversité.

M. DINCUFF reprend la présentation du point en objet à partir d'une projection et d'un document sur table.

Débat

Mme ANTOINE exprime des doutes concernant la réduction de la ligne de dépense de formation. Elle

explique que la baisse des effectifs ou le non-renouvellement du personnel demanderont demain un effort de formation pour le personnel restant. La formation des agents restants est nécessaire pour exercer les compétences des agents partants potentiellement non remplacés. Mme ANTOINE s'inquiète fortement de cette réduction des dépenses de formation alors que la ruralité et les EPCI auront fortement besoin de l'agence de l'eau pour exercer leurs nouvelles compétences en matière d'eau, d'assainissement et d'eau potable. Elle ajoute défendre ici tout particulièrement la ruralité profonde qui n'aura pas les moyens en interne d'exercer ces compétences et de réaliser les études liées, contrairement aux EPCI regroupés en grosses métropoles. Mme ANTOINE souligne qu'en raison de cette différence de niveau de moyens, la ruralité profonde compte largement sur les aides actuelles de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Si demain l'agence de l'eau doit avoir moins d'agents, Mme ANTOINE considère, sans critiquer aucunement les agents, que des transferts de compétences d'un agent partant pour un agent restant seront indispensables. Elle s'interroge donc vraiment sur la qualité de l'aide si les dépenses de formation diminuent.

M. HOELTZEL précise pour rassurer le Conseil d'administration que le budget de fonctionnement reste une priorité du pilotage de l'établissement. Certes, il est affecté par la rationalisation comme d'autres postes budgétaires mais il reste quand même un élément prioritaire au niveau du comité de direction de l'agence de l'eau. M. HOELTZEL explique que les agents ne sont pas bloqués en termes de formation et d'évolution malgré l'attention portée à ce poste budgétaire. Concernant les territoires ruraux, il indique que les modifications des modalités d'aides décidées cette année visent justement à redynamiser le milieu rural. Il annonce justement qu'une formation des chargés d'intervention portant sur les nouvelles approches consécutives aux regroupements intercommunaux est prévue cette année. M. HOELTZEL considère que l'Agence de l'Eau dialoguera avec des collectivités qui parleront de territoires et d'approches territoriales davantage que d'aides isolées, classiques et ponctuelles.

VI. Pilotage stratégique de l'Etablissement

1. Bilan des appels à projets

M. HOELTZEL annonce que les sujets à venir sont plus positifs que ceux qui viennent d'être discutés. Il souligne que la direction de l'Agence de l'eau s'efforce de préparer l'avenir malgré les multiples contraintes qui pèsent sur l'établissement. Il espère que les nouvelles ouvertures proposées en séance recueilleront l'assentiment des membres du conseil. En cela il lui a semblé important de présenter un bilan des premiers appels à projets.

Mme MAUVIEUX assure la présentation du point en objet à partir d'une projection et d'un document sur table.

Débat

Mme OLIVEROS-TORO félicite la direction car elle estime que le bassin Rhin-Meuse et l'Agence de l'eau font des choses assez étonnantes. Comme lors du premier Conseil d'administration auquel elle a participé, elle est impressionnée et vraiment intéressée par ce qui est présenté. Mme OLIVEROS-TORO demande s'il serait possible d'obtenir le diaporama et une liste des projets que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a financés et accompagnés. Elle explique qu'au niveau du ministère, ses collègues ont également besoin de disposer de ce type d'informations soit pour réorienter ceux qui les interpellent, soit pour promouvoir les bonnes idées développées par certaines agences.

Mme MAUVIEUX répond que la liste des projets qui ont répondu à l'appel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pourra être communiquée à Mme OLIVEROS-TORO sans souci. Cela lui permettra de voir la diversité des projets reçus or c'est cette variété qui fait l'intérêt des appels à projets.

Le Président demande s'il y a d'autres interventions et, en l'absence de remarques, il conclue qu'il considère également que l'appel à projets de l'Agence de l'eau a obtenu des résultats très intéressants. Il ajoute avec humour que ces bons résultats pourraient également justifier des effectifs suffisants pour les mettre en œuvre. En effet, il faut du personnel pour regarder, évaluer, initier, suivre, etc. ces projets.

M. INGWILLER estime qu'il faut dire que les projets, en particulier les projets eau et énergie, sont des projets reproductibles, ce qui est un aspect innovant. Certes, dès qu'une nouveauté advient, elle est dite innovante mais M. INGWILLER considère que la reproductibilité est un élément très important.

Le Président annonce que le point abordé comporte une décision. Il demande si sa nouvelle mouture a circulé et propose de l'expliquer. Cette décision compte un article qui propose d'augmenter l'enveloppe « Gestion des eaux pluviales » à 2,6 millions d'euros, comme décrit dans le point sur l'appel à projet. Simultanément est proposé un deuxième article consistant à prolonger le quatrième appel à projet sur les ressources en eau potable jusqu'au 30 juin 2017, un point également évoqué dans le diaporama.

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/21 portant sur la prolongation de l'AAP sur la gestion des eaux pluviales et eaux potables jusqu'au 30 juin 2017 est adoptée.

2. Initiatives pour la biodiversité

Mme MAUVIEUX assure la présentation des documents présents dans le dossier de séance sur ce point.

Débat

M. HOELTZEL insiste sur le choix de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de mener avec la Région ces « initiatives pour la biodiversité ». Ce partenariat justifie en partie le pas de temps. La Région est en train de caler son agenda par rapport à l'appel à projet. L'Agence de l'eau ne peut donc pas accélérer le mouvement car la Région a besoin de temps pour se positionner. Elle dispose de ses propres instances de décision qui se réunissent après ce CA. **M. HOELTZEL** annonce que le processus de validation formelle de l'appel à projet devrait être terminé d'ici au 1^{er} décembre à l'Agence de l'eau et dans la Région. Il ajoute que Rhin-Meuse est la seule agence de l'eau à avoir initié un tel appel à projet commun avec la Région. Cela fait d'autant plus sens que les nouvelles compétences en matière de biodiversité attribuent le rôle de chef de file à la Région. **M. HOELTZEL** explique que, par conséquent, il eut été assez antinomique de lancer seule un appel à projet dans la configuration stricte du bassin Rhin-Meuse. Ce choix d'un partenariat avec la Région ne crée aucun décalage par rapport aux autres bassins, précise-t-il. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse fait également le choix du temps long et, pour favoriser l'innovation, elle laisse aux porteurs de projet la possibilité de se manifester jusqu'au mois de septembre. **M. HOELTZEL** admet que certains projets traiteront de la biodiversité terrestre puisque l'appel à projets porte sur la biodiversité au sens large mais il confirme que la ligne directrice arrêtée par le Conseil d'administration et le Comité de bassin lors de deux séances de débat précédentes sera respectée.

Le Président félicite le Directeur général de l'Agence de l'eau et son équipe pour leurs avancées en matière de biodiversité. Il souligne que l'agence de l'eau est réactive sur ce thème. La loi vient en effet d'être votée et l'Agence de l'eau est déjà en train de la mettre en œuvre en partenariat avec la Région, comme l'a souligné la direction générale. Il précise que **M. HOELTZEL** ne brusque pas leur mise en place : la loi a été discutée en juin, l'avis du Conseil d'administration est encore sollicité aujourd'hui et le règlement paraîtra en décembre. **Le Président** souligne la progressivité de l'intégration par le directeur général des nouvelles compétences sur la biodiversité dans l'agence de l'eau.

M. DARBOIS souligne également la réactivité du Directeur général de l'Agence. Il raconte que **M. HOELTZEL** conduit l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vers sa « nouvelle version » avec gentillesse et passion mais aussi fermeté et réactivité. **M. DARBOIS** note, sans flagornerie, que l'Agence de l'eau n'est vraiment pas en retard par rapport aux autres agences.

M. HOELTZEL propose de débattre des ressources humaines impliquées dans les modifications évoquées. Il souligne qu'il n'entraîne pas ses équipes en « terres inconnues ». Lorsqu'il est fait référence à une trame verte et une trame bleue, cela ne modifie pas la politique de l'Agence de l'eau sur la protection des milieux aquatiques ou des écosystèmes. Ces nouvelles attributions ne vont pas à contre-courant de l'activité initiale de l'agence de l'eau mais elles sont une entrée en douceur dans le sujet de la biodiversité. Relativement au volume financier, tout est encore à voir afin que la Région et l'Agence de l'eau soient en parfait accord. **M. HOELTZEL** précise que la Direction générale a une idée précise du nouveau montant financier qu'elle désire allouer à cet appel à projets. Il s'agirait d'environ trois millions d'euros mais le consentement de la Région est en attente. Bien que ce ne soit pas la proposition finale, **M. HOELTZEL** soutient que le montant est soutenable pour la comptabilité de l'agence de l'eau et à ce titre, il pourrait être mis en place sans trop de difficultés. Ce budget permet un premier virage sur le thème de la biodiversité conforme au débat avec le Conseil d'administration et soutenable financièrement et humainement. Par la suite, **M. HOELTZEL** annonce

des possibles adaptations du programme en 2017 liées aux demandes de la tutelle de l'agence. Ces adaptations dépendront aussi des autres bassins. L'étape suivante sera la préparation du 11^e Programme. M. HOELTZEL espère que cela se fera aussi de concert avec la région dans l'esprit de la nouvelle loi.

M. GUIRLINGER confirme que la Région ne partage pas le timing de l'agence de l'eau. Alors que celle-ci dispose d'une structure existante et d'une politique en place, la Région a dû quant à elle tout refondre et doit créer sa nouvelle politique. M. GUIRLINGER ne s'imagine pas annoncer la nouvelle politique aujourd'hui à la Région alors qu'elle n'a pas été votée. Il relate qu'il a été amené à présenter la politique de l'eau en commission thématique « Environnement ». Cette politique sera validée à la prochaine plénière puis, le mois prochain, tout le volet biodiversité et transition énergétique et la planification des ordures ménagères seront soumis au vote. M. GUIRLINGER note que la Région s'efforce de traiter rapidement les sujets soumis mais comme il s'agit d'une nouvelle structure, elle doit se construire et sa politique ne peut être annoncée avant d'avoir été votée. Il rappelle que la Région travaille main dans la main avec l'Agence de l'eau et que leurs équipes techniques se sont rencontrées à plusieurs reprises. Les sujets à l'étude progressent bien, c'est pourquoi la Région a besoin du soutien dynamique de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. A ceux qui lui demandent où en est la création de l'agence régionale de la biodiversité, M. GUIRLINGER répond souvent qu'il n'en voit pas vraiment l'utilité dans la mesure où tout est déjà en place. Quel intérêt il pourrait y avoir à dépenser de l'énergie humaine et financière dans une structure nouvelle alors que tout est déjà en place et fonctionne bien ?

M. LERCHER remercie au nom de la DREAL-ACAL l'Agence de l'eau pour son investissement historique sur le sujet de la biodiversité. Etant déjà en charge de la biodiversité humide, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse connaît bien le domaine sur lequel elle travaille et peut y travailler assez rapidement, un point réconfortant pour le service de l'Etat qu'est la DREAL. Dans certains bassins, les nouvelles compétences se mettent moins vite en place, ajoute M. LERCHER. Il se réjouit que la coopération des agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et, dans une moindre mesure, Rhône-Méditerranée-Corse sur la Région Grand Est soit efficace. Il précise que la DREAL continuera à agir, animer, et délivrer une expertise sur le sujet de la biodiversité dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

M. HOELTZEL souhaite apporter des précisions sur le rôle de l'interface avec la Région. Les agences se sont organisées avec en quelque sorte l'Agence de l'eau Rhin-Meuse comme « agence coordonnatrice ». Trois agences sont concernées par la région Grand Est : Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Rhin-Meuse. M. HOELTZEL explique aussi qu'un partenariat avec la Région - plus large que le contrat cadre actuel – est en cours d'élaboration.

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/22 portant sur l'autorisation du Directeur général à mettre au point de règlement de l'appel à l'initiative en vue de sa présentation pour validation au CA du 1^{er} décembre est adoptée.

3. Motion des représentants des personnels

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/30 portant sur la motion des représentants des personnels est adoptée (sous réserve d'une modification à la fin : suppression de la fin de la dernière phrase « décidées par l'Etat »).

4. Protocole de partenariat entre l'Agence de l'eau, la Caisse des Dépôts et Consignation et sa filiale CDC Biodiversité

M. HOELTZEL assure la présentation des documents présents dans le dossier de séance sur ce point.

Débat

M BAUER signale qu'il ne faut pas négliger « l'image verte » des industriels. Aujourd'hui, de nombreuses industries, notamment la grande distribution percevant une certaine sensibilité du consommateur à cet égard, demandent à leurs fournisseurs de mettre en place un certain nombre d'actions pour réduire l'impact de leurs activités au niveau de l'environnement.

Mme OLIVEROS-TORO souligne l'intérêt de ce genre de partenariat dynamique. Elle demande à M. HOELTZEL s'il a pu en parler à ses homologues d'autres agences.

M. HOELTZEL répond qu'il a connaissance de contacts entre la Caisse des dépôts et consignations et les agences de l'eau sur d'autres bassins. Comme il l'a précédemment indiqué, ce sont actuellement des démarches plutôt isolées et fragmentées. L'agence de l'eau Seine-Normandie a expérimenté le PPSE, l'agence de l'eau Adour-Garonne mobilise plutôt le fonds Nature 2050 mais l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est la seule à avoir signé un partenariat global. Toutes les agences en revanche tendent à mobiliser la Caisse des dépôts et consignations concernant les prêts « croissances vertes ».

Le Président se réjouit de la créativité de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui anticipe et cherche des pistes. Un tel partenariat donne l'opportunité de remplir les nouvelles missions de l'agence dans le domaine de la biodiversité. Il permet aussi faire travailler en synergie des établissements apportant chacun leurs compétences et leurs savoirs. La Caisse des dépôts et consignations apporte ainsi son expertise en biodiversité, une capacité financière et d'intervention directe d'opérateur foncier, une expérience de gestionnaire et d'ingénierie financière. C'est un acteur particulièrement intéressant avec lequel le Président estime qu'un partenariat est une très bonne initiative. Il estime qu'il serait bon de recevoir les représentants de la Caisse des dépôts et consignations et tenir une présentation et une manifestation de dialogue le 1^{er} décembre. Dans la mesure où il s'agit de mécanismes complexes, il sera bénéfique pour le Conseil d'administration de voir alors de quelle manière la Caisse des dépôts et consignations intervient et ce que peut apporter l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à leur partenariat.

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/23 portant sur le protocole de partenariat entre l'Agence de l'eau, la Caisse des Dépôts et Consignations et sa filiale CDC Biodiversité est adoptée (sous réserve de quelques coquilles).

5. Appel à projets « économie circulaire »

Mme MAUVIEUX assure la présentation des documents présents dans le dossier de séance sur ce point.

Débat

M. DARBOIS suppose que la publicité de ces nouveaux appels à projet sera faite de manière aussi dynamique.

M. HOELTZEL explique que contrairement aux appels à projet habituels, comme l'a indiqué précédemment Mme MAUVIEUX, cet appel à projets est porté par la Région et l'ADEME. L'Agence de l'eau s'y greffe et ne paye donc pas un coût de portage aussi important. En termes de publicité, M. HOELTZEL annonce que l'Agence de l'eau relaiera l'appel à projet « économie circulaire » mais, n'étant pas un des fondateurs originels, son financement ne sera pas central. L'Agence de l'eau se raccroche à un appel à projets existant car sa direction considère qu'il est important et porteur de sens, qu'il va permettre d'avoir des propositions nouvelles. Grâce à cet appel, M. HOELTZEL envisage de proposer au Conseil d'administration des projets auxquels l'agence de l'eau n'aurait peut-être pas pensé. Cela pourrait aider à fonder une doctrine pour le 11^e Programme..

M. NEU demande si la valorisation des boues d'épuration entre dans ce champ de cet appel à projet « économie circulaire ».

Mme MAUVIEUX répond à M. NEU que cela est possible dans la mesure où l'appel à projet porte sur la valorisation, le recyclage, le réemploi de déchets ou d'eaux usées. Elle rappelle qu'il s'agit du deuxième axe évoqué, à savoir optimiser la consommation et la gestion des ressources par le réemploi, le recyclage, la valorisation des déchets et des eaux usées. Ceci étant, Mme MAUVIEUX souligne que l'Agence de l'eau recherche des projets innovants et qu'il ne s'agit pas de financer ce qui aurait déjà pu être financé par le passé. L'appel à projets tel qu'il est aujourd'hui prévu étant ouvert, elle annonce que la nature des projets qui répondront à l'appel est à découvrir.

M. HOELTZEL confirme qu'une installation qui traiterait les boues et servirait également de point d'appui pour recycler d'autres types de déchets et de graisses entre dans le champ de l'appel à projets.

M. AGUILERA signale que la réutilisation des eaux usées se fait parfois par irrigation en agriculture. Il évoque un décret interministériel récent sur cette activité. M. AGUILERA considère que réutiliser les eaux usées est une prise de risques. Par exemple, l'irrigation par des eaux usées s'accompagne de l'épandage de molécules, issues des médicaments par exemple. Un certain nombre d'hectares pourrait être souillés par une volonté de recycler sur des circuits trop courts. M. AGUILERA précise que ce n'est que son avis personnel. Malgré un décret interministériel à ce sujet, il tient à émettre des réserves de principe à ce type de projets.

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/24 portant sur l'appel à projets « économie circulaire » est adoptée.

VII. Exécution du 10^{ème} programme

1. Mise à jour de la délimitation et de la liste des communes du bassin Rhin-Meuse et des zones de tarification en matière de redevances (ZRE)

M. DINCUFF assure la présentation des documents présents dans le dossier de séance sur ce point.

Débat

Le Président explique qu'il y a trois délibérations à voter en bloc.

Le Président soumet les délibérations aux voix.

La délibération n° 2016/25 portant sur la nouvelle délimitation du Bassin Rhin Meuse sera soumise pour avis conforme au Comité de bassin Rhin-Meuse le 14 octobre 2016.

La délibération n° 2016/26 relative aux fusions de communes relevant du Bassin Rhin Meuse est adoptée

La délibération n° 2016/27 portant sur la mise à jour des zones de tarification en matière de redevance pour la période 2016-2018 du 10^{ème} programme sera soumise pour avis conforme au Comité de bassin Rhin-Meuse le 14 octobre 2016.

2. Engagement des aides à l'ASP (2015-2016)

M. HOELTZEL explique en introduction que la note qui a été soumise au Conseil d'administration en séance a été légèrement modifiée en ce qui concerne le montant de l'engagement prévisionnel 2016. Il tient à rappeler que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'efforce de saturer toutes les lignes en termes d'engagement. Aujourd'hui, précise-t-il, l'Agence de l'eau est sollicitée pour un volume d'aides de quatre millions d'euros par des acteurs agricoles importants. Ces dossiers ne peuvent être validés à la commission des aides du 4 novembre 2016, que si des AE sont réservées à cette fin. Or initialement, l'agence de l'eau prévoyait d'engager au niveau de l'ASP un montant de treize millions d'euros pour des demandes prévisionnelles de seize millions. Il propose donc au Conseil d'administration de diminuer cette enveloppe d'engagements prévisionnels de treize millions pour la ramener à neuf millions d'euros.

M. HOELTZEL réprecise l'intérêt qu'il y a à procéder à ces engagements annuels prévisionnels au titre de l'ASP. L'Agence de l'eau envisage en effet de réitérer un pré-engagement des aides relatives aux mesures agro-environnementales passant par l'ASP sur la fourchette basse des estimations quand bien même l'instruction n'a toujours pas eu lieu ni en 2015, ni a fortiori en 2016. M. HOELTZEL estime que ceci bonne politique. En effet, s'il faut attendre que tous les dossiers soient instruits, les retards d'engagement puis de versement vont s'accumuler. L'Agence de l'eau risquerait alors de devoir engager quatre années de lignes de programme agricole la même année, ce qui ne serait pas sérieux.

Mme MAUVIEUX assure la présentation des documents présents dans le dossier de séance sur ce point.

Débat

M. PELLETIER affirme avoir connaissance de toute la difficulté d'approche que démontre la présentation.

Après la discussion du Conseil d'administration sur le budget, il recommande de ne surtout pas réduire ses engagements en fin d'année. Cela pourrait laisser croire que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse n'a pas été réactive ou n'a pas été présente sur les sujets importants au moment voulu. Il ajoute que l'Agence de l'eau doit être attentive lors des reports de versement à maintenir l'équité de traitement entre les mesures agro-environnementales et climatique (MAEC), c'est-à-dire entre celles sur la reconversion en agriculture biologique et les mesures systèmes. Enfin, il met en garde contre un éventuel décalage ponctuel qui pénaliserait les mesures systèmes non instruites au bon moment par l'administration, en l'occurrence par les directions départementales des territoires (DDT).

M. PELLETIER considère qu'une partie des tracas actuels de la direction de l'Agence de l'eau est liée à un dysfonctionnement administratif de l'Etat alors que les agriculteurs attendent la trésorerie. Il nuance son propos en évoquant les avances de trésorerie remboursables (ATR) versées. Ces ATR sont à la fois :

- Un bien car les agriculteurs ont besoin de trésorerie ;
- Un risque car elles sont versées sur une base imprévisible, à savoir des contrats qui ne sont que partiellement engagés, ou en l'occurrence partiellement respectés, pour le moment.

Ces soucis de versement sont importants, souligne-t-il, car certains versements de 2014 n'ont pas été terminés, d'autres de 2015 sont seulement en train d'être instruits et ceux de 2016 vont l'être à une date indéterminée. M. PELLETIER remarque que si cette situation est difficile à gérer pour les agences de l'eau en termes de volume d'argent et de perspectives, cela devient infernal pour les exploitants agricoles. Il déclare avoir des retours d'agriculteurs étreints par des trésoreries faibles, n'ayant plus du tout envie de s'adresser à l'Etat pour conventionner ou contractualiser. Il le signale très simplement, sans aucune polémique, précise-t-il, mais c'est là un état des lieux inquiétant.

M. AGUILERA entend la proposition faite au ministère de l'Agriculture de prendre acte du décalage des paiements. En tant que représentant du Ministère, il s'excuse du retard et du décalage et fait remarquer à Madame la Commissaire du gouvernement que l'Etat et le Ministère de l'Agriculture sont en partie responsables de l'augmentation des fonds de roulement de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. M. AGUILERA précise que ce sont des sommes très importantes. Il souligne que les difficultés d'honorer les versements, ne viennent pas des DDT. Le ministère de l'Agriculture a eu de très graves difficultés à mettre en œuvre la nouvelle PAC et la mise à disposition des logiciels n'a donc pas fonctionné. Les DDT manquent donc de l'outil adéquat pour accomplir leur mission.

M. AGUILERA considère que le budget prévu pour l'année 2015 devrait passer. En revanche, il souligne que la montée très importante en charge de la conversion à l'agriculture biologique (CAB), en particulier en Lorraine, n'a pas pu être anticipée. Alors qu'en 2015, la CAB portait sur 4 000 à 5 000 hectares par an, la surface concernée était de 6900 hectares en 2015 et de 9 600 hectares en 2016. Sous réserve des évolutions de la fin de l'année, M. AGUILERA évoque cette montée en puissance très importante. Il considère que le budget passera pour 2016, avec un coup d'œil à jeter sur les autres mesures agro-environnementales (MAE), mais que ce pourrait potentiellement ne plus être le cas en 2017.

M. AGUILERA adhère à la proposition de s'aligner sur le plafonnement pratiqué par l'Etat et présente une deuxième option, à savoir le zonage. Il insiste sur l'aspect prioritaire de l'agriculture biologique pour le ministre de l'Agriculture et en général pour le milieu politique. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse n'est donc pas seule à agir envers les agriculteurs. Le soutien à l'agriculture biologique s'emboîte dans le Règlement de Développement Rural (RDR) pour lequel la Région est autorité de gestion. M. AGUILERA rappelle que, au début du programme, les lignes ont été réparties entre les financeurs (Etat, Régions, agences de l'eau et FEADER). Le FEADER contribue trois fois plus que l'Agence de l'eau et l'aide à la conversion (CAB) est également financée par l'Etat. Si un zonage était mis en place, cela diminuerait le champ d'intervention de l'Agence de l'eau. M. AGUILERA souligne que la priorité donnée à la CAB ne peut souffrir du retrait d'un financeur et qu'il faudra par conséquent qu'un autre acteur se substitue à l'Agence de l'eau, si elle ne pouvait honorer tous les dossiers. Si le périmètre d'action de l'Agence de l'eau passait du zonage d'intervention contre les pollutions d'origine agricole (ZIPOA) couvrant actuellement quasiment tout le bassin Rhin-Meuse au zonage du dessous, c'est-à-dire la zone agricole protégée (ZAP), une partie importante du financement de la CAB devra être transféré sur les autres financeurs et le FEADER. M. AGUILERA conclue qu'en 2017, si son retrait en surface et en montant est trop important, l'Agence de l'eau devra discuter avec l'autorité de gestion et l'Etat du substitut à ses financements avant que des décisions ne soient prises. Il remercie l'Agence de l'eau pour sa contribution financière à la conversion à l'agriculture biologique qui est une intervention favorable à l'agriculture et très bénéfique à l'eau.

Le Président remercie sincèrement M. AGUILERA pour avoir présenté ses excuses sur un sujet complexe et récurrent et ironiquement pour avoir remonté le moral du CA sur l'absence de solutions à brève échéance. Le Président confirme que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse fait effectivement de son mieux. Il explique qu'il a accepté la proposition du Directeur général de mener une démarche collective entre les six présidents des Conseil d'administration des agences de l'eau. Cette démarche consisterait en la rédaction d'une lettre à la Directrice générale de la DGPE pour lui signaler les difficultés, les décalages, les retards d'instruction et la complexité récurrente de l'évaluation des besoins. Cela ne résoudra pas la question immédiatement mais le Président considère qu'il est tout de même positif que, à un moment donné, ce dossier ne puisse plus trainer ainsi sans réaction. Il rappelle la nécessité pour le Conseil d'administration de prendre un certain nombre de décisions à la lumière des contraintes qui lui sont imposées.

M. INGWILLER note qu'il est malheureux d'avoir de l'argent et de ne pourtant pas réussir à payer. Il déclare bien comprendre la complexité des mécanismes en jeu mais y voit une illustration des blocages entraînés par l'intervention de l'Europe et la centralisation des paiements à Paris. M. INGWILLER reconnaît ne pas connaître le nombre d'exploitants concernés sur ce dossier mais propose d'ouvrir une petite cellule à l'agence de l'eau et de donner les moyens à M. HOELTZEL pour les payer. Les chargés de mission de l'Agence de l'eau et des chambres d'agriculture s'efforcent d'agir à hauteur de leurs moyens et des surfaces concernées mais sont confrontés à des échecs, à des incapacités de paiement. M. INGWILLER estime qu'aussi bien l'image de la nation que celle de l'agence de l'eau en pâtissent alors que les agents de l'Agence de l'eau n'en sont pas responsables.

M. HOELTZEL admet que la situation présente est paradoxale. D'un côté, les exploitants agricoles ont pris les mesures attendues et n'en sont pas dédommagés. De l'autre côté, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est non seulement en capacité financière d'honorer les paiements des aides dues à ces agriculteurs mais sa trésorerie s'en porterait même beaucoup mieux. M. HOELTZEL invite à affronter la réalité telle qu'elle est, à savoir l'existence d'une difficulté nationale qui grippe le système. Il rappelle que, pour l'instant, l'Agence de l'eau préserve des enveloppes depuis deux ans, une saine mesure de gestion pour éviter de gonfler une bulle budgétaire en fin de programme que l'agence de l'eau ne saurait pas gérer. Selon la fourchette d'incertitudes pour les années 2015 et 2016, il enjoint le Conseil d'administration à sereinement envisager des mesures de régulation. Cela permettra de ne pas continuer à fonctionner à guichet aussi ouvert qu'aujourd'hui. En effet, M. HOELTZEL précise que le zonage actuel est très large. Il explique que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a fait le pari de ne pas s'arrêter à la relation géographique entre la MAE et l'impact sur l'eau pour soutenir la conversion à l'agriculture biologique. L'Agence de l'eau considère qu'il est dans son intérêt de monter des filières d'agriculture biologique qui bénéficieront au final à la politique de l'eau. Mais cela ne peut être un engagement ferme si les demandes d'aides s'envolent.

C'est pourquoi, le deuxième volet du projet de décision porte soit sur un plafonnement, soit sur une révision du zonage. Le directeur général regretterait que la mise en œuvre de telles mesures freine une politique plutôt dynamique et intéressante pour l'Agence de l'eau et pour la profession agricole. Il annonce que, dans le courrier prochainement envoyé à la directrice de cabinet et à la direction de l'ASP, il proposera au président du Conseil d'administration de signaler que les réservations financières ont été diminuées sur 2016 et que le Conseil d'administration a délibéré sur des mesures de régulation en l'absence de visibilité sur l'instruction des aides des années 2015 et 2016 et sur les besoins en programmation à venir.

M. HOELTZEL relate ainsi que sur un autre bassin, les administrateurs sont fortement réticents à l'ouverture d'aides sur 2017 en l'absence de compte-rendu de gestion pour l'année 2015. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse ne peut pas continuer à gager des AE sans même un compte-rendu de gestion sur des aides réservées depuis deux ans. Bien que la situation budgétaire de l'Agence de l'eau ne soit pas encore inquiétante, M. HOELTZEL estime qu'il serait bon qu'elle se montre solidaire avec le mouvement de grogne générale dans la mesure où deux bassins, où l'incertitude est bien plus grande et les montants bien plus élevés qu'attendus, se retrouvent dans une situation tendue.

M. PELLETIER souhaiterait redire que ce sont les engagements du ministre de l'Agriculture sur la conversion vers l'agriculture biologique qui ont amené l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à constater aujourd'hui un manque de moyens. Il remarque avec surprise que le Ministre n'exploite pas la possibilité des partenariats entre acteurs concernés, par exemple avec le conseil régional ou d'autres acteurs très dynamiques sur le sujet. M. PELLETIER estime que l'Agence de l'eau est tenue d'organiser presque son impossibilité de paiement, du fait de la carence de l'Etat. Quel que soit le volume d'explications fournies sur la méthode ou les outils, il souligne que ce type de situation ne devrait jamais se produire dans un monde normalement équilibré du point de vue économique. Si dans l'industrie, les outils informatiques pour le

paiement des fournisseurs n'avaient pas été mis en œuvre, il y a longtemps que le couperet serait tombé de la même manière que dans les exploitations agricoles. Lorsque le paiement de la MSA est décalé de deux jours, en situation normale, le paiement est majoré de 10% de supplément. Aujourd'hui, la situation est telle que le sujet du paiement des aides n'est plus abordé. M. PELLETIER émet l'hypothèse que ce soit une erreur préméditée, ce qui serait malin, mais, en tout état de cause, il note que dans cette situation, l'agriculteur n'a plus envie d'en discuter et se replie sur son exploitation pour essayer d'équilibrer sa trésorerie avec son banquier et les créanciers qui acceptent de lui laisser leurs fonds.

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/28 portant sur l'engagement des aides à l'ASP (2015-2016) est adoptée.

VIII. Point pour information

1. Plan d'action de prévention de l'érosion suite aux coulées de boues du printemps 2016

Mme MAUVIEUX assure la présentation des documents présents dans le dossier de séance sur ce point.

Débat

M. DIETMANN raconte que les coulées de boues du printemps 2016 ont été vécues d'une manière extrêmement sèche et brutale. Précédemment, le Conseil d'administration a pu voir qu'au niveau agricole, l'herbe joue un rôle absolument phénoménal d'optimisation des zones humides et inondables pour :

- préserver les zones de captage et de nappe, c'est-à-dire protéger l'eau ;
- prévenir les inondations.

M. DIETMANN explique que lorsqu'il y a des cultures traditionnelles dans des zones qui se trouvent être inondables, du maïs par exemple, si une inondation a lieu et que le maïs pousse déjà, l'eau va passer dessous sans lui nuire. En revanche, lorsque les agriculteurs abandonnent sciemment des secteurs fertiles pour y laisser pousser de l'herbe et protéger l'eau, il suffit d'une inondation pour que l'herbe soit souillée, abîmée et inutilisable. M. DIETMANN s'interroge sur la possibilité de croiser les zones où des plans de territoire ont été développés pour protéger les captages avec les zones où des agriculteurs se sont engagés à laisser pousser de l'herbe. Ces agriculteurs-là ont des rendements insuffisants pour alimenter leur cheptel dès lors qu'une inondation telle que celle du printemps 2016 anéantit la première récolte et est suivie d'une période de sécheresse. Et, il est plus simple de retourner la prairie et de la remplacer par du maïs ou des pois. M. DIETMANN estime que cette information montre l'intérêt à promouvoir un assolement approprié selon la vulnérabilité des terrains aux inondations ce qui est favorisé par cet appel à projets.

M. INGWILLER demande si le miscanthus évoqué à la session du matin fait partie de ce dispositif.

Mme MAUVIEUX répond négativement car le dispositif porte uniquement sur les cultures traditionnelles comme les haies par exemple.

M. HOELTZEL note que la question des contreparties attendues par la profession agricole pour maintenir des cultures dédiées dans les zones inondables est compliquée. D'autant plus qu'il faut prendre le temps d'agir par rapport aux entraînements communautaires. Revenant sur le contenu de l'appel à projets, M. HOELTZEL souligne que la proposition présentée est le résultat d'un partenariat fructueux avec la chambre d'agriculture d'Alsace, qui a développé une expertise – soutenue par l'agence- pour aider les collectivités à se prémunir des conséquences de coulées de boues. M. HOELTZEL explique que les communes qui ont bénéficié de conseils réguliers de la chambre d'agriculture ont déploré bien moins de dégâts lors des coulées de boues de ce printemps, voire pas du tout, en comparaison d'autres. Il s'agit de donc de faire mieux connaître ce dispositif et de se préparer à l'éventualité d'un nouvel épisode de fortes pluies au printemps prochain, les collectivités ayant eu le temps de se positionner et faire appel à la chambre d'agriculture.

Le Président propose de reporter le point sur le Déploiement des études de gouvernance dans le cadre de la loi NOTRe à la séance du lendemain du 14/10/2016.

2. Déploiement des études de gouvernance dans le cadre de la loi NOTRe

Ce point est reporté à la prochaine séance du CA en décembre.

IX. Divers

1. Participation de l'employeur aux frais de restauration du site

M. HOELTZEL annonce que le dernier point va être rapide car il porte sur une question d'intendance interne à l'agence. Actuellement, en tant qu'employeur, il participe aux coûts de restauration des agents au travers d'une contribution financière venant en décote au cout des repas pris au sein de la restauration collective. S'étant rendu compte que cette disposition devait faire l'objet d'un accord formel du Conseil d'administration, il lui soumet donc le projet. La délibération proposée vise aussi à couvrir les surcoûts à venir lié à la mise en place d'un dispositif de paiement à la carte. M. HOELTZEL explique qu'il envisage d'assouplir le dispositif de restauration afin d'élargir le nombre de repas, qui s'établit actuellement qu'à environ soixante par jour. Aujourd'hui, les agents doivent prendre la totalité du repas (entrée, plat, dessert) et ils sont donc peu nombreux à le faire. Si le plateau était à la carte, la restauration de l'Agence de l'eau aurait une clientèle supplémentaire. C'est pourquoi, M. HOELTZEL annonce qu'il fera appel à un prestataire pour construire un dispositif de paiement à la carte. Cette prestation supplémentaire de la part du fournisseur de repas sera couverte par une participation employeur additionnelle. M. HOELTZEL souhaite ainsi fiabiliser la restauration sachant que cette démarche sera renforcée par l'accueil des agents de l'ONEMA et de l'ONCFS : l'établissement y a tout intérêt. Pour conclure, M. HOELTZEL rappelle sa double proposition de décision :

- la régularisation de la participation employeur en tickets repas ;
- l'obtention d'une marge de manœuvre pour faire évoluer la restauration collective de l'agence.

Il remercie par avance le Conseil d'administration pour l'adoption de cette délibération.

Débat

Le Président soumet la délibération aux voix.

La délibération n° 2016/29 portant sur la participation de l'employeur aux frais de restauration du site est adoptée.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Guy FRADIN